Saint-Saturnin
COMMUNE DE

Petites Cités de Caractère

COMMUNE DE SAINT SATURNIN **DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION – N°106/2026

Le Maire de la commune de Saint-Saturnin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 05 novembre 2026 déposée par l'entreprise SOGETREL domiciliée au 02 Rue Saint-Léon à Nancy (54000) ;

Considérant qu'il va être procédé à un tirage de câble dans le cadre du déploiement de la fibre au 13 Rue Noble à Saint-Saturnin (63450), et que pour cela la circulation risque d'être interrompue.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre et de faire exécuter des mesures propres à assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise SOGETREL est autorisée à réaliser les travaux de tirage de câble dans le cadre du déploiement de la fibre dans la Rue Noble, au niveau du n°13

Le jeudi 12 et vendredi 13 novembre 2026 de 8h00 à 17h00

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite rue Noble, à hauteur du n° 13, afin de permettre le bon déroulement de l'intervention.
La circulation sera rétablie à la fin de la journée du jeudi 12 novembre 2026, puis pourra être de nouveau interrompue le vendredi 13 novembre 2026, selon les besoins du chantier.

Article 3 : Pendant la durée de l'intervention, les riverains seront autorisés à circuler dans les deux sens avec un maximum de prudence.

Article 4 : La signalisation portant arrêté, nécessaire à la matérialisation des restrictions de circulation et à la sécurité du chantier, sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SOGETREL, de part et d'autre de la Rue Noble.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Saturnin, Monsieur le Commandant de la COB de Romagnat, Monsieur le Capitaine du Centre de Secours de Saint-Amant-Tallende, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- A l'entreprise SOGETREL

Fait à Saint-Saturnin, le 09 novembre 2026
Le Maire, Sébastien YEPES
P.O Yves MARTIN, Adjoint au Maire

MAIRIE de SAINT-SATURNIN * 63450 *